



Forges-Les-Bains

CR REUNION DE QUARTIER BOIS D'ARDEAU DU 12 SEPTEMBRE 2015

Habitants présents : Madame et Monsieur Dettmann (référents habitants), Monsieur Dufour (référent habitant), Madame et Monsieur Fuet, Monsieur Bourget, Madame Coursin, Madame Paulin, Madame Perez, Madame Pharasyn

Elues présentes : Madame Renault (référent élu), Madame Huzé (référent élu)

L'objectif des réunions de quartier est d'être en lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques du hameau, de réfléchir à la mise en place d'animations, de faire participer le hameau à la vie de la Commune.

Suite à la 2ème réunion de quartier du 6 décembre 2014, un certain nombre de problématiques a été soulevé. Des éléments de réponse sont donc apportés :

- Elagage des haies privatives :

Réponse de la mairie : Un courrier de Madame le Maire a été adressé fin août à plusieurs habitants de la rue de la butte de façon à libérer les trottoirs et sécuriser l'accès aux arrêts de bus pour les élèves.

Question des habitants : Vu les risques encourus par les élèves, ne peut-on pas prévoir une mise en demeure ou une action de taille par la mairie.

Réponse de la mairie : La mairie ne peut aucunement intervenir sur un terrain privé. Ce premier courrier sera suivi d'actions plus directes si les haies ne sont pas taillées dans un délai raisonnable.

- ADSL :

Réponse de la mairie : 2 armoires seront mises en place : une à Bois d'Ardeau et une à côté du stade dans le bourg (déjà installée). Elles ne seront opérationnelles que dans 1 an ou 1 an 1 /2. La procédure prévoit en effet des délais de recours de quelques mois entre chaque intervention.

Question des habitants : Une dégradation a été constatée depuis environ 5 mois car l'armoire en place est vieillissante, ce qui pénalise les élèves qui ont besoin de l'accès à internet.

Réponse de la mairie : La nouvelle armoire permettra d'accéder à un très bon débit. Bois d'Ardeau sera même favorisé par rapport à d'autres quartiers de Forges.

- Présence de sable sur la chaussée face au n°17 rue de la Butte

Réponse de la mairie : Selon les services techniques, il n'existe pas de solution efficace. Il conviendra d'être vigilant sur ce point si des travaux sont menés.

- Zone de dépôt des poubelles :

Réponse de la mairie : La stabilisation de la zone, par une surface en ciment, par exemple, est à étudier et à budgéter.

- Présence de dépôts sauvages route neuve :

Réponse de la mairie : La mairie est au courant. Les gendarmes étaient présents sur les lieux il y a quelques jours. D'une façon générale, les dépôts sauvages sont fréquents et coûteux pour la Commune (en moyenne un déplacement par semaine des services techniques). Il convient de signaler à la mairie les éléments permettant d'identifier les contrevenants (plaques d'immatriculation).

- Défrichage du « petit triangle » :

Réponse de la mairie : La taille du buisson a lieu régulièrement mais il s'agit d'une parcelle privée.

Question des habitants : Est-il possible d'obtenir les statistiques d'accidents à cet endroit ?

- Le champ où sont entreposés des troncs d'arbres :

Réponse de la mairie : La différence de niveau qui s'était créée sur le bas-côté a été rebouchée. Pour rappel, une habitante avait cassé une roue de véhicule.

Question des habitants : Le problème de la présence de camions à cet endroit persiste.

- Le bruit engendré par l'autoroute :

Réponse de la mairie : La réponse a été donnée au compte rendu de la réunion de quartier du 6 décembre 2014. Monsieur Verrier devait mettre son dossier à disposition de la municipalité. Il doit se mettre en rapport avec la commission environnement qui a suggéré un regroupement en association avec les habitants de Bajolet qui permettrait de mener des actions contre Cofiroute.

- La vitesse excessive dans la ligne droite :

Question des habitants : Le passage de camions est toujours signalé.

Réponse de la mairie : Il s'agit d'une réflexion complexe qui doit être globale. Il est important de faire remonter en mairie les numéros des plaques des contrevenants. La société ECT a été rencontrée le 28 novembre 2014. Ce point du compte rendu de la réunion de quartier de Bajolet est joint en dernière page.

Autres points abordés :

- Coussins berlinois :

Question des habitants : Il est signalé que des coussins berlinois installés sur la chaussée s'arrachent.

Réponse de la mairie : Ce point sera signalé aux services techniques.

- Problème de mouches lié au poulailler :

Question des habitants : La présence de mouches a été signalée par courrier électronique par un habitant en mai dernier, la mairie y a répondu. Par ailleurs, un épisode s'est déroulé durant l'été. Quelles actions sont menées ?

Réponse de la mairie : Madame la maire s'est rendue sur place pour une visite.

Question des habitants : Pourquoi ne pas saisir le service communication de Matines et leur demander un article dans le P'tit Forgeois et pourquoi pas d'organiser une visite des habitants ?

Réponse de la mairie : Il pourrait s'agir d'un projet mené au niveau du quartier. Madame Paulin se propose d'étudier la question des épandages.

- Chiens en liberté :

Question des habitants : Des chiens en liberté sont signalés. Ils obligent les enfants à changer de trottoir.

Réponse de la mairie : Le constat a déjà été fait par la mairie. Bien qu'il s'agisse, pour un des chiens, d'un animal fugueur, une solution doit être trouvée.

– Sécurité routière :

Question des habitants : Monsieur Dettmann invite le Conseil municipal des jeunes et les élus qui le souhaitent à une traversée de Forges dans le car qu'il conduit afin de mettre en évidence les incivilités des automobilistes et les difficultés (chicanes...).

Réponse de la mairie : Cette proposition sera transmise.

– Stationnement de véhicules :

Réponse de la mairie : La mairie procède, depuis quelques mois, régulièrement à la pose d'un message sur le parebrise des véhicules stationnés sur les trottoirs leur rappelant que cela est prohibé par le code de la route. La gendarmerie est mise en copie.

Question des habitants : Des manques de places de stationnement sont signalés, notamment pour les invités. Quid des parkings des nouvelles constructions ?

Réponse de la mairie : Chacun doit faire preuve de civisme en rentrant son véhicule sur son terrain lorsque cela est possible. Lors de toute construction, deux places de parking doivent être prévues. Ce point est vérifié au moment du dépôt de permis de construire.

– Arrêt de bus :

Question des habitants : Qui est propriétaire du terrain où se trouve l'arrêt de bus ? Peut-il être stabilisé ?

Réponse de la mairie : Ce point sera regardé.

– Travaux d'entretien :

Question des habitants : Des travaux d'entretien sont demandés notamment dans l'impasse Ste Catherine (ruissellement d'eau). Par ailleurs, le ru est à nettoyer.

Réponse de la mairie : Ce point sera regardé.

– Chute d'arbre sur une parcelle privée :

Information de la mairie : La mairie a adressé fin août un courrier au propriétaire (habitant en province) d'une parcelle dont un arbre était tombé sur une propriété rue de la Butte lui demandant de procéder à l'enlèvement.

– Le manque de lien dans le hameau :

Information de la mairie : Un concours d'OPNI (Objets Portés Non Identifiés) est proposé aux quartiers qui peuvent se mettre en commun pour construire un prototype de « dragon chinois » dans l'objectif d'un défilé lors de la fête de la châtaigne le 11 octobre prochain.

Il est décidé que la prochaine réunion se déroule sur place à Bois d'Ardeau. Monsieur Dettmann pourrait accueillir la réunion à son domicile.

CR REUNION DE QUARTIER BAJOLET ALOUETTERIE DU 29 NOVEMBRE 2014

La rencontre avec ECT :

Madame La Maire a rencontré ECT le 28 novembre. Les relations avec ECT sont correctes.
Les points abordés :

- ECT ne possède pas de camion (ce sont d'autres sociétés qui viennent déposer des matériaux) et ne peut donc pas verbaliser les chauffeurs pour leur comportement en dehors de la carrière. Par contre, elle peut interdire le site à des camions. Il est important de faire remonter en Mairie les numéros des plaques des contrevenants avec les horaires de passages. Ils seront transmis à la gendarmerie et à ECT.
- Un nouvel arrêté préfectoral n'oblige plus les camions à prendre l'autoroute. Toutefois, ECT n'a pas communiqué sur ce point et a laissé en place les affichages demandant de prendre l'autoroute.
- La carrière sera comblée dans 3 ans. 60 camions par jour en moyenne s'y rendent.
- La question est posée du devenir du terrain une fois comblé. La Mairie sera vigilante sur ce point. Sachant que la première partie comblée a été reboisée, il peut être envisagé un aménagement agréable (bassins, arbres...).
- Une réunion est à prévoir avec RFF (Réseau Ferré de France) concernant la présence d'un talus à combler et d'une pompe à vérifier chaque jour.
- Ecoulement d'eau sur la chaussée. Selon ECT, de l'eau est déversée pour faciliter le passage de la balayeuse une fois par jour. L'eau utilisée est de l'eau de ruissellement de l'autoroute et du talus du TGV recueillie dans des bassins enterrés et pas de l'eau potable. Les habitants ne sont pas convaincus par ces éléments. Il y aurait moins d'eau présente actuellement. Cela constitue toutefois un danger. Ces points seront remontés à ECT.
- Le nettoyage des panneaux de voirie sera demandé à ECT.
- ECT n'assure pas l'élagage des arbres qui se trouvent à proximité des habitations. La Mairie se rendra sur place pour constater, en passant par le terrain de Mme Bourgenel qui constitue le seul accès.